

PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 avril 2025

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce septième jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq à dix-sept heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Gilles Lehouillier et les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du président du conseil Michel Patry.

Est absent : le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Caroline Asselin, greffière adjointe.

CV2417

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV2418

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV2419

Période d'intervention du maire

Le maire ne prend pas la parole.

CV2420

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 18 personnes assistent à la séance. Une personne prend la parole.

CV2421

Période de questions transmises électroniquement

Aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville, en lien avec le sujet prévu à l'ordre du jour.

CV2422

Audition de la révision de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 32, avenue Bégin (lot 2 433 355 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [GRE-2025-007](#)

En conformité à la résolution CV2299 fixant au 7 avril 2025 à 17 h la date d'audition de la révision de la décision du comité de démolition relative à la demande de démolition concernant l'immeuble situé au 32, avenue Bégin (lot 2 433 355 du cadastre du Québec, secteur Lévis), le conseil de la Ville procède à l'audition.

Le président du conseil appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

L'audition débute à 17 h 22 et se termine à 18 h 24.

Le demandeur du certificat d'autorisation de l'immeuble, Les chocolats favoris inc., Charles Auger, est présent lors de l'audition.

Hélène Jomphe, Cheffe de service des comités d'urbanisme et du milieu bâti de la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets, présente la demande de révision de la décision du comité de démolition relative à la demande de démolition concernant l'immeuble situé au 32, avenue Bégin (lot 2 433 355 du cadastre du Québec, secteur Lévis).

Le président du conseil précise que chaque personne dispose d'une durée de 15 minutes pour prendre la parole lors de son intervention durant l'audition.

Le président du conseil invite les personnes concernées à prendre la parole dans l'ordre suivant :

1. La personne ayant demandé le certificat d'autorisation de l'immeuble :
 - Charles Auger, représentant de Les chocolats favoris inc. (soit le demandeur du permis de démolition de l'immeuble) ;
2. Toute autre personne qui a formulé une demande de révision de la décision du comité de démolition d'immeubles, dans l'ordre de la réception de la demande de révision au Greffe de la Ville :
 - Denis Boucher prend la parole;
 - Yvan-M. Roy prend la parole et il dépose trois documents ;
 - Raynald Bilodeau prend la parole
3. Toute autre personne présente dans la salle du conseil, qui souhaite prendre la parole à ce sujet :
 - Gaston Cadrin prend la parole ;
 - Pierre Lainesse prend la parole ;
 - Anne Carrier prend la parole ;
 - Sophie Milliard prend la parole ;
 - Louise Paulin prend la parole ;
 - François Boulé prend la parole ;
 - Suzanne Senneville prend la parole ;
4. À la fin des interventions, la personne ayant demandé certificat d'autorisation de l'immeuble a droit de réplique :
 - Charles Auger n'utilise pas son droit de réplique.

Le président du conseil met fin à la période réservée à l'audition de cette demande de révision et il remercie les personnes de leurs interventions.

Le président du conseil informe les personnes présentes que le conseil de la Ville prendra en considération les interventions et les documents déposés par les personnes présentes lors de cette audition.

Le président du conseil mentionne que le conseil de la Ville prononcera la décision à la date déterminée par le conseil, soit lors de la séance du conseil qui aura lieu le 23 juin 2025.

CV2423

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2424

Période d'intervention des membres du conseil

Un membre du conseil de la Ville prend la parole.

CV2425

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2426

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

À 18 h 26 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Caroline Asselin, greffière adjointe

Michel Patry, président du conseil